

PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre
Le 6 novembre à 20 heures 15

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Nathalie CAHUZAC, Maire.

Présents : Nathalie CAHUZAC, Tracy ANNIS-CHAMPION, Laurent BOUSSARD, Frédéric CAILLIEREZ, Christophe DEBUISNE, Stéphane HOUDAILLE, Judith JERUSALMI, François MARTIN, Bertrand MAUNOURY, Gabriella PANICCIA, Florence PIQUART, Victoria RECIO, Luc URBAIN

Absents excusés : Blandine BOUZERAND, Karine GONCALVES (pouvoir à F. PIQUART), Christelle MAGIMEL (pouvoir à N. CAHUZAC), Frédéric PIVET (pouvoir à C. DEBUISNE), Estelle POTTIER

Absente : GUERCIO Sylvie, démission

Secrétaire de séance : Frédéric CAILLIEREZ

Date de convocation	30 octobre 2024	Nombre d'élus	En exercice	19
Date d'affichage	30 octobre 2024		Présents	13
			Votants	16

La séance est ouverte à 20H15 par Madame Nathalie Cahuzac, Maire, qui procède à l'appel nominal des élus.

Le quorum étant atteint, La Présidente déclare la séance ouverte.
Frédéric CAILLIEREZ est désigné comme secrétaire de la séance.

A)

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2024

Mme Jérusalmi demande que soit rajouté, sur la thématique des chats sans maitre, en suivant de « L'efficacité de la campagne de stérilisation » les mots suivants : « surtout dans la résidence ».

Et que les termes « il y a moins de mâles présents » remplacent « il n'y a plus de mâles ».

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

B)	DÉLIBÉRATIONS
-----------	----------------------

1	Demande de subvention au titre du fonds vert 2024 – Travaux de rénovation énergétique – Ecole « Les Crayons »
----------	--

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique pour l'école « Les Crayons ».

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 637 800.00€ HT.

Elle précise que dans le cadre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, la commune peut bénéficier d'une subvention dont le programme serait le suivant :

<u>TRAVAUX</u>	<u>COÛT PREVISIONNEL</u>
Remplacement de la chaudière gaz par un système de chauffage par pompe à chaleur Air/eau conformément aux préconisations de l'audit énergétique : comprenant la production, les corps de chauffe, la distribution et toutes les sujétions.	317 660.00€ HT (devis)
Remplacement des menuiseries extérieures y compris occultations	211 970.00€ HT (devis) 35 000€ HT (estimation)
Remplacement des ballons d'eau chaude électriques par un chauffe-eau thermodynamique y compris réseaux de distribution	2 600.00 € HT (estimation)
Occultation par l'extérieur de la verrière (confort d'été plafond école maternelle)	8 000.00€ HT (estimation)
Installation de chantier et travaux	42 500.00€ HT (estimation)
Remplacement des éclairages par des éclairages LDE (encastrement des luminaires dans les faux-plafonds)	10 000.00€ HT (estimation)
Alerte anti-intrusion (incendie)	10 070.00€ HT (estimation)
TOTAL TRAVAUX, comprenant l'installation de chantier	637 800.00€ HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22,

Vu la délibération n°04-2020 du Conseil municipal en date du 15 juin 2020 donnant délégation de signature à Madame le Maire,

Vu l'appel à projets de la Préfecture des Yvelines en date du 31 janvier 2024, pour l'attribution d'un FONDS VERT au titre de l'année 2024, et notamment l'axe « **Renforcer la performance environnementale** » permettant de subventionner des investissements favorisant la décarbonation et les économies d'énergie,

Considérant

Entendu l'exposé de Madame Le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet tel que présenté par Madame Le Maire
- **AUTORISE** Madame Le Maire a sollicité une subvention dans le cadre du Fonds Vert pour les travaux de rénovation énergétique de l'école « Les Crayons »
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération
- **S'ENGAGE** à financer l'opération de la façon suivante :

Projet	Rénovation énergétique de l'école « Les Crayons »
Surfaces construction	SP environ 1 800 m2
Coût des travaux HT €, hors études et honoraires	637 800,00 €
Subvention potentielle au titre du Fonds Vert	337 000,00 €
Autofinancement de la commune	300 800, 00€ HT (soit 47%)

- **DIT** que la dépense est inscrite au budget primitif 2024, article 2135 section investissement.
- **DIT** que l'échéancier de réalisation des travaux est annexé à la délibération

Madame Le Maire commente la délibération. Elle explique que cette délibération n'avait pu être votée sur le précédent conseil du 7 octobre puisque la commune avait reçu la notification de refus de la sous-préfecture.

Madame Cahuzac se réjouit de ce changement de situation qui permettra à la commune d'enclencher des travaux de rénovation énergétique sur les écoles. Elle souligne toutefois que le reste à charge pour la commune demeure élevé.

Mme Paniccia demande quand les travaux seront planifiés

Mme Cahuzac répond qu'un calendrier prévisionnel a été établi, les formalités administratives et réglementaires devant, au préalable, être terminées (publication de marché, consultation, analyse des offres ...), la commune espère que les travaux pourront démarrés l'été 2025.

M. Boussard demande quelle sera la durée des travaux.

Mme Cahuzac répond qu'il est prévu 3 mois de travaux.

M. Houdaille souligne que ces derniers peuvent prendre du retard.

M. Boussard constate qu'une partie des interventions auront forcément lieu sur du temps scolaire.

Mme Cahuzac confirme, elle précise qu'il faudra anticiper le plus possible pour que le gros des travaux se fassent pendant la période des vacances.

Mme Paniccia demande si l'intégralité de la somme de l'opération devra être avancée par la commune.

Mme Cahuzac répond par l'affirmative. Elle revient sur l'explication qu'elle avait donnée en mars lors du vote du budget, à savoir que ce dernier donne l'impression d'avoir une réserve financière importante sur l'investissement, alors qu'il s'agit de fonds bloqués puisque pour prétendre à une aide financière de l'état, la commune doit démontrer qu'elle peut avancer la somme. Les entreprises doivent pouvoir être payées.

Mme Recio demande s'il y a un risque que le Fonds Vert ne soit pas versé à la commune après la réalisation des travaux, comme cela s'est produit pour le triennal voirie.

Mme Cahuzac répond que s'agissant de l'enveloppe Fonds Vert de 2024, la somme est existante et positionnée par les services de l'état sur la commune de Mareil, donc, dès lors que la commune réalise les travaux, la subvention sera versée.

Elle précise que les services de l'état avaient proposé à la commune de reporter le dossier sur 2025, auquel cas la commune aurait été prioritaire. Toutefois la conjoncture financière étant particulièrement défavorable, il y a une forte incertitude sur les montants qui pourraient être alloués sur le Fonds Vert 2025.

Il paraît donc plus raisonnable de sécuriser les travaux en acceptant la somme proposée plutôt que d'espérer mieux en 2025.

M. Boussard demande si la commune a un délai pour réaliser les travaux, il avance une période de deux ans.

Mme Cahuzac répond qu'il y a effectivement toujours un délai possible, mais que l'objectif est de procéder à ces travaux sans trop attendre. Les économies d'énergie sont un vrai sujet et rentrent dans le décret tertiaire imposé par l'état.

M. Boussard se demande s'il n'est pas préférable d'attendre l'été 2026 pour commencer les travaux puisque la commune n'est pas pressée par le temps.

Mme Cahuzac répond que toutes les démarches ayant été faites, il n'y a pas de raisons de décaler les travaux. De plus la chaudière de l'école est vieillissante, si elle tombe en panne se sera par définition en hiver avec toutes les conséquences que cela pourraient avoir sur les enfants et le personnel des écoles.

C)	QUESTIONS DIVERSES
-----------	---------------------------

Pas de questions diverses.

Mme Cahuzac donne quelques informations :

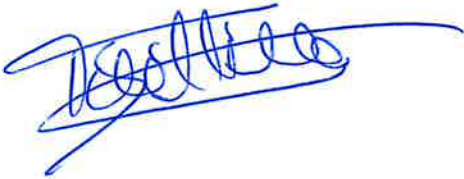
- Le 18 novembre la CCGM organise une réunion pour les commerçants et artisans en partenariat avec la chambre de commerce.
- La conférence sur la rénovation énergétique le 30 novembre à destination des particuliers, organisée par la CCGM se tiendra à Mareil.

Mme Jérusalmi fait un point sur les chats sans maitre. Les relations avec la SPA sont compliquées, l'association ne prendra plus en charge les bons de stérilisation. Il y aura malgré tout une campagne de stérilisation en 2025, l'association ayant reçu une aide financière importante de la part de l'état. Mme Jerusalmi va positionner la commune.

Fin de la séance 20h40

Le Secrétaire,

Frédéric CAILLIEREZ



Le Maire,

Nathalie CAHUZAC



